Délibération du conseil municipal de CHATELLERAULT

DU 8 juillet 2010 n° **12** page 1/1

Rapporteur : **Madame Anne Florence BOURAT**

OBJET : **Modification des horaires du groupe scolaire Léo Lagrange – Rentrée 2010/2011.**

Mesdames, Messieurs,

L'école élémentaire Léo Lagrange est une école du Réseau de Réussite Scolaire qui fonctionne actuellement selon les horaires 9h-12h / 14h-17h, comme la majorité des écoles de la ville.

Le directeur de l'école a formulé une demande de modification d'horaires afin d'harmoniser le fonctionnement de l'école avec celui des écoles du Réseau Ambition Réussite pour de multiples raisons : regroupement des dispositifs d'accompagnement scolaire après 16h pour plus de clarté et d'efficacité, concentration du travail sur la matinée, raccourcissement de la journée, réduction de la pause méridienne (temps consacré au repas de midi).

Cette demande a été accueillie favorablement par les parents d'élèves élus au conseil d'école

* * * * *

VU l'article L.521-3 (loi n°83-663 du 22 juillet 1983, art 27) du Code de l'Education, relatif aux modifications d'heures d'entrée et de sortie des établissements d'enseignement,

VU le décret n°2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

CONSIDERANT qu'il est intéressant d'harmoniser les projets d'aménagement du temps scolaire entre les écoles maternelles et élémentaires relevant des Réseau de Réussite Scolaire et Réseau Ambition Réussite, pour une meilleure lisibilité,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de modifier, à la demande du conseil d'école, les horaires d'entrée et de sortie des élèves du groupe scolaire Léo Lagrange comme suit :
  Le matin 8h30 à 12h00 et l'après-midi 13h30 16h00.
  L'aide personnalisée sera mise en place après 16 heures.

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette délibération.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 12 juillet 2010
Publié en mairie le 09 juillet 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault